lié vis-à-vis du pouvoir d'Addis-Abeba en favorisant ce mouvement.

En rendant compte du dépit que son attitude avait suscité chez le Négus, Mohamed repousse, par la suite, toutes les sollicitations qui lui étaient adressées pour qu'il se présentât à la Cour impériale. En 1934, le mécontentement impérial prit une forme concrète, Mohamed Yayo étant rétrogradé du rang de sultan à celui de dedjaz.

Dès lors, le chef de l'Aousas devint pour le Négus un adversaire prêt à saisir la première occasion pour assouvir sa vengeance. C'est pourquoi la défection de Mohamed Yayo était prévue par tous ceux qui étaient au courant de ses rapports antérieurs avec le gouvernement central.

La clinique chirurgicale de l'Université de Bologne va s'installer dans le Tigré

Rome, 24 novembre. — On apprend d'Adoua que la Clinique chirurgicale de l'Université de Bologne, que dirige le lieutenant-colonel Rafaeli Paolucci, s'installera dans quelques jours dans le Tigré.

Quinze chirurgiens et deux radiologues sont affectés à cette clinique, qui est dotée de 12 fourgons automobiles, à bord desquels se trouve toute l'installation nécessaire.

Le comte Ciano reçoit une décoration

Asmara, 24 novembre. — Le comte Ciano a été décoré de la médaille d'argent « pour la valeur », en raison du rôle qu'il a joué dans l'attaque effectuée par l'escadrille italienne « Disperata », la semaine dernière, contre les forces éthiopiennes.

Sur le front de l'Ogaden, des colonnes éthiopiennes auraient repris une partie du territoire conquis par les Italiens

Harrar, 24 novembre. — On annonce que trois colonnes éthiopiennes, comprenant au total 25.000 hommes, avancent rapidement le long de la vallée du Fafan. Elles auraient repris une partie du territoire dont s'étaient emparé les forces mécanisées italiennes dans leur poussée vers le nord, au début de la semaine dernière.

A Genève

La réunion du Comité des sanctions, qui doit décider l'embargo sur le pétrole, n'aurait pas lieu le 29 novembre

Genève, 24 novembre. — On croit que la France et l'Angleterre auraient accepté de renvoyer à une date ultérieure la réunion du Comité des sanctions qui devait décider à Genève, le 29 novembre, l'établissement de l'embargo sur le pétrole.

Cette décision résulterait des conversations qui ont eu lieu samedi et dimanche à Paris, par l'intermédiaire de sir George Clerk, ambassadeur d'Angleterre.

On aurait considéré de part et d'autre, qu'une telle sanction aurait pour effet d'aggraver dangereusement la tention politique avec l'Italie.

En France

M. Pierre Laval a reçu l'ambassadeur de Grande-Bretagne

Paris, 24 novembre. — M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu dans la soirée, sir George Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

Une motion de la Chambre de commerce de Montpellier au sujet des sanctions

Montpellier, 24 novembre — La Chambre de commerce a voté une motion demandant au Gouvernement d'intervenir pour réparer le préjudice que l'application des sanctions à l'Italie apporte aux industriels et commerçants français. Elle demande aussi au Gouvernement français de suspendre l'application de ces sanctions en attendant le résultat des pourparlers qui se poursuivent à Genève en vue d'un partage équitable des dommages occasionnés par les sanctions.

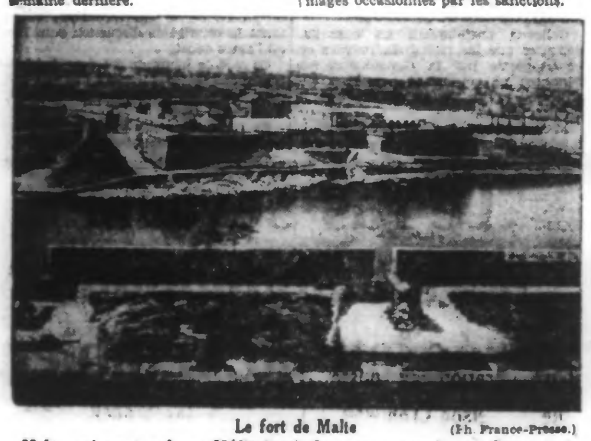

Le fort de Malte (Ph. France-Presse.)

Malte, qui commande en Méditerranée le passage vers la mer Rouge, est devenu le point de concentration des forces navales britanniques.

L'entrevue de l'ambassadeur de France avec le chancelier Hitler vue de Berlin

Berlin, 24 novembre. — L'entrevue de l'ambassadeur de France avec le Führer fait encore dans la presse allemande l'objet de commentaires qui témoignent d'un vif intérêt.

La « Gazette de la Bourse » revenant sur un article d'un journal parisien, s'associe tout d'abord à la satisfaction exprimée à Paris, sur l'esprit amical de l'entretien et la bonne volonté qu'il a permis de constater. Toutefois, ce journal regrette que son confrère français ait qualité de découvrir « les événements survenus au-delà du Rhin depuis quelques années après la tentative de rapprochement Briand-Stresemann. Il remarque que « si le traité de Versailles n'avait pas imposé l'humiliation de l'Allemagne au point de vue militaire, le relèvement n'aurait pas eu à se produire. »

Enfin, il demande que la question du pacte franco-soviétique soit examinée avec le désir de rendre justice aux deux opinions en présence. « On ne saurait être blâmé, déclare-t-il, pour voir dans ce pacte tel que l'interprètent ces messieurs de Moscou et aussi M. Archimbaud et consorts, toute autre chose qu'un élément de sécurité collective. »

En terminant, la « Gazette de la Bourse » marque la nécessité de surmonter tous ces obstacles qui se dressent sur la route du rapprochement franco-allemand.

L'« Observer Raciste » publie sous la signature de son correspondant parisien un article qui déclare aussi que « depuis trois ans le Führer a souvent tendu à la France une main pacifique. », et souligne que l'Allemagne nazie n'a plus vis-à-vis de ce pays, après le retour de la Sarre, aucune question territoriale à régler.

« La France cependant, écrit-il, hésite toujours. Une entente suppose la reconnaissance loyale des nécessités vitales et des besoins des deux pays. On n'en est pas encore là en France, mais les signes se multiplient. M. Laval, qui a toujours souhaité cette entente, voit approcher l'heure où il pourra s'engager dans cette voie alors qu'il n'a, jusqu'à présent, emprunté que des chemins détournés ; mais le Président du Conseil français ferait erreur s'il essayait d'entraîner l'Allemagne à adopter des projets dont il ne peut plus être question aujourd'hui. »

La traversée du Pacifique par l'hydravion géant américain « China Clipper »

Honolulu, 24 novembre. — L'hydravion géant « China Clipper » est reparti des îles Midway pour la traversée du Pacifique.

— La princesse Juliana de Hollande, qui est arrivée en Westphalie, réside chez le prince von Bentheim Steinfurt Burgsteinfurt.

En Chine, l'autonomie du Hopei oriental a été proclamée

Tokio, 24 novembre. — Une dépêche reçue de Pékin par l'« Agence Rengo » annonce que l'administrateur général de la zone démilitarisée de la Chine du Nord, M. Ying You Keng, a proclamé un gouvernement autonome dans cette zone.

Le gouvernement autonome englobe les zones démilitarisées de l'Ouan Touang Xi Yun et de Ohih Hien.

La conférence des chefs de la Chine du Nord tenue samedi aurait décidé de donner le titre de « commission autonome anti-communiste. », au futur gouvernement de la Chine du Nord.

Le général Tsoung Tché Yuan, commandant en chef des armées de Pékin et Tien-Tsin, a proclamé samedi l'état de siège à Tien-Tsin pour éviter un soulèvement de la population indignée de la tactique du maréchal Tchang Kai Chek, qui cherche à réduire à l'état de squelette le programme autonomiste.

Huit arrestations ont été opérées à Montpellier, à la sortie d'une réunion du Front paysan, pour refus de circuler

Montpellier, 24 novembre. — A la sortie d'une réunion du Front paysan, au cours de laquelle M. Dorgères avait pris la parole, quelques groupes de manifestants se sont formés pour se rendre à la Préfecture.

Le rues ont été aussitôt barrées par des gardes mobiles et les manifestants ont été dispersés.

Huit arrestations ont été opérées pour refus de circuler.

Quatre goumiers auraient été tués par des rôdeurs dans le Sud marocain

Casablanca, 24 novembre. — Deux attentats auraient été commis dans la région de Ksar es Souk : l'un contre des Européens, et l'autre contre des goumiers.

De dangereux rôdeurs Ait Morad, armés de mousquetons, avaient disposé des pierres sur la piste peu avant le passage de la voiture de M. Mas, de Midelt, qui était accompagné d'un inspecteur des carburants.

Ces derniers, apercevant deux indigènes armés dissimulés en bordure de la piste, firent immédiatement demi-tour et essuyèrent des coups de feu qui manquèrent leur but.

Malgré des recherches immédiates les bandits ne purent être rejoints.

Trois jours après, sur la piste d'Aghbalou N'Kerdous, quatre goumiers furent tués et dépouillés de leurs armes et de leurs munitions et trois autres blessés.

Conte de Sainte-Catherine

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Cependant, ses diplômes acquis, Pierre attendit en vain un emploi. Ces mots de chômage et de crise qu'on lit dans le vague des articles économiques deviennent trop souvent de dures réalités individuelles. Lucienne, qui venait d'entrer chez Mme Roseline, sentit bientôt une réserve et comme une reprise dans les sentiments de celui qu'elle considérait comme son fiancé. Un jour même il cessa de la voir. Une semaine après elle recevait une lettre de lui, une lettre très noble d'accent, qu'elle lut à travers ses larmes, où, protestant de son amour mais ne voulant pas entraîner celle qui consentait à devenir sa femme dans une existence de hasard et de pauvreté, il déclarait qu'il allait « tenter la fortune » en Afrique équatoriale. S'il échouait, qu'elle l'oubliât ; elle ne le reverrait plus. Mais il la suppliait d'avoir à son tour confiance et de l'attendre — un an sans doute, davantage peut-être. C'est pour la mériter qu'il s'exilait. Il ne vivrait pas un seul jour sans sa pensée. S'il s'était enfui, c'est qu'il avait eu peur d'un adieu...

Hélas, les mois s'étaient écoulés, l'année était révolue, Lucienne ne savait rien de lui. Où était-il ? Son silence, hélas ! accusait son échec. Et l'absence avait achevé d'effacer l'amour.

∴

Monique, Arlette et Lulu, chacune dans un fauteuil au milieu du grand salon de Mme Roseline, attendaient leur couronnement. Ces vieilles filles de vingt-cinq ans, comme on les enviait chez les anciennes qui croquaient, rajeunies pour une heure, des petits-fours et des souvenirs. Et l'on entendait :

— Vous rappelez-vous, Madame Roseline, cette jolie Américaine qui vous commanda, d'un coup, dix-sept chapeaux ? Je m'en souviens parce que j'avais tout juste dix-sept ans...

— C'était en...

— Chut !

D'abord on coiffa Monique, une blonde à long visage et qui ne cessait de rire. Son bonnet avait des ailes de moulin à vent, et l'on fit les plaisanteries d'usage sur les moulins et les bonnets.

Ce fut ensuite le tour d'Arlette, une Méridionale au cheveu noir et mat, à la peau ambrée et qui savait toujours la dernière chanson. Son bonnet, naturellement, rappelait la coiffe d'Arles. Enfin, les demoiselles d'honneur s'arrêtèrent devant Lucienne.

— Pauvre Lulu ! dit Mme Roseline à l'oreille d'une amie : elle vit, comme dit la chanson, mais son cœur pleure.

Un piano, un violon, un banjo, un bel accordéon au clavier d'argent, et le bal commença.

... La nuit vint pourtant au bout de toute cette gaieté, et les danses se dénouèrent. Lucienne, un peu étourdie, un peu triste, était restée la dernière à faire ses remerciements et ses adieux. Mme Roseline l'embrassa sous son magnifique bonnet et lui tendit un petit paquet noué d'une faveur.

— C'est un souvenir pour ta maman.

La femme de chambre, à cet instant, s'approcha, dit quelques mots à voix basse; Mme Roseline fit un geste de surprise et courut vers l'entrée. Lucienne, toute pâle, chancela. Avait-elle vraiment entendu ? Non, ces fleurs, ces lumières, ces coupes vides, cette griserie éparse... vertige et rêve.

La bonne Mme Roseline revenait. Elle n'était pas seule. Un jeune homme l'accompagnait, amaigri mais robuste, inquiet mais déjà heureux.

— Pierre ? murmura Lucienne les mains tendues.

— Oui, Lucienne, et vainqueur. Votre mère m'a dit...

Il s'élança tremblant, radieux, posa sur la joue de la jeune fille le baiser du retour et des fiançailles, puis « cueillant » le bonnet tout ailé de coques et de rubans... il décoiffa Sainte-Catherine.

LÉON LAFAGE.

Le retour du roi Georges de Grèce

Athènes, 24 novembre. — Le croiseur « Elli » est arrivé tard dans la nuit en vue de Corfou. Dimanche matin, peu après 7 heures, l' « Elli » et les contre-torpilleurs « Hydra » et « Psara » passaient entre l'îlot et le port.

Toute la population acclamait le Roi, tandis que les cloches sonnaient et que des salves étaient tirées par les batteries du port.

Du pont, le Roi salutait, ayant à sa droite le prince héritier Paul et à sa gauche, le commandant de la flotte.

Le croiseur s'éloigna vers 8 heures.

A 14 heures, l' « Elli », l' « Hydra » et le « Psara » ont passé le détroit, entre les îles Ithaques et la Céphalonie.

A 17 heures, l' « Elli » est passé près du rivage de Tourlida. Lundi matin, vers 9 heures, l' « Elli » sera en vue de Phalère.

UNE RÉUNION DU FRONT RÉPUBLICAIN A ROANNE

Roanne, 24 novembre. — Dimanche a eu lieu à Roanne une manifestation organisée par les Comités républicains de l'arrondissement. Cette manifestation était présidée par M. Taurines, sénateur de la Loire, et M. Cignoux, ancien sous-secrétaire d'Etat.

MM. Berracen et Sarret, députés, promoteurs du « Front républicain » que préside M. Franklin-Bouillon, ont pris la parole.

M. Berracen a dit notamment : « Ce qu'il faut au pays à la veille d'une consultation d'où dépendent ses destinées, ce sont des chefs qui ne s'inspirent que de l'intérêt national et qui sachent prendre toutes leurs responsabilités ».

M. Roger Sarret a ensuite souligné les points essentiels sur lesquels, selon lui, peut se faire le rassemblement des Français divisés. Il a proclamé en terminant que le rassemblement des forces nationales ne devait pas s'opérer autour du drapeau rouge « Mais autour du seul drapeau de la France, du drapeau tricolore, drapeau de la Marne et de Verdun, des républicains de 48 et de 70, des volontaires de Jemmapes et de Valmy ».

MM. Taurines et Cignoux ont ensuite adressé à l'auditoire un vibrant appel en faveur de l'union de tous les républicains.

M. Dupêchez, maire de Sens, donne sa démission pour provoquer de nouvelles élections

Sens, 24 novembre. — Le docteur Dupêchez, maire de Sens, vient d'adresser au sous-préfet de cette ville la lettre que voici :

« Trois conseillers municipaux de Sens viennent de publier dans la presse départementale une lettre qu'ils se proposaient de vous envoyer, pour donner leur démission et provoquer ainsi des élections complémentaires.

» Ils n'ont pas, que je sache, donné suite à leur intention.

» Depuis le 12 mai, date à laquelle 1.882 électeurs m'ont élevé à la première magistrature de la ville, deux attentats et une campagne de presse acharnée n'ont eu d'autre but que de me faire abandonner mon poste. Ne voulant pas paraître conserver ce poste par la force, quoiqu'il m'ait été confié par le suffrage universel, je tiens à provoquer moi-même des élections complémentaires ; je fournis ainsi à mes administrés l'occasion de donner leur verdict.

» En conséquence, j'ai l'honneur de vous envoyer par la présente lettre ma démission de maire et de conseiller municipal de Sens, et de vous informer que je suis dès maintenant candidat pour les nouvelles élections. »

— M. Baraud-Lacroze, sénateur, vient de déposer, sur le bureau du Sénat, une demande d'interpellation sur la circulaire ministérielle du 26 juin 1935, concernant la nomination des instituteurs publics.

Le dimanche ministériel

M. Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a présidé dimanche, à Strasbourg, le cinquantenaire de la corporation des industries du bâtiment d'Alsace et de Lorraine.

M. Ernest Lafont, ministre de la Santé publique, s'est rendu à Marseille. Il a visité l'Hôtel-Dieu, l'asile Sainte-Marguerite et le centre anticancéreux.

M. Laurent Eynac, ministre des Travaux publics, a présidé, à Paris, la première séance du comité de coordination « Fer-Air-Mer », créé par le décret du 30 octobre dernier.

M. Louis Marin, ministre d'Etat, a été reçu à Maisons-Laffite, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux aménagements du stand de la société mixte de tir Paris-Maisons-Laffite.

Une cérémonie franco-italienne devant la tombe du Soldat inconnu

Paris, 24 novembre. — Une brève cérémonie s'est déroulée dimanche matin, à 11 h., sur le tombeau du Soldat Inconnu, à l'Arc de Triomphe, à l'occasion de la remise d'un drapeau au groupe parisien de la Fédération des anciens combattants français sur le front italien, « Les poilus d'Italie », par le général Mariaux, gouverneur des Invalides.

Dans l'assistance on remarquait, le colonel Ercole, représentant l'ambassadeur d'Italie ; le prince Ruffo, président des Anciens combattants d'Italie en France, ainsi que de nombreux membres de l'Union des combattants France-Italie.

Un peu après 11 h., un cortège précédé de porteurs de drapeaux français et italiens monta des Champs-Elysées vers le tombeau de l'Inconnu. Le général Mariaux remit au colonel Campagne, anciens chef du 78e d'infanterie, le nouveau drapeau, portant ces mots, brodés en lettres d'or dans ses plis : « Dans la foi fraternelle et la victoire ».

Puis l'assistance observa une minute de silence, tandis que les drapeaux s'inclinaient sur la dalle sacrée.

Deux bébés vivaient abandonnés dans un taudis à Limoges

Limoges, 24 novembre. — Appelé par des voisins, M. Faure, commissaire de police, a trouvé abandonnés, dans un taudis de la rue du Mazgoulet, une fillette de trente mois et un garçon d'un an. La mère, sur laquelle on ne possède aucun renseignement, vivait avec un nommé Martin. Celui-ci l'avait quittée il y a quelques jours. Sans doute est-elle partie pour aller le rejoindre, abandonnant ses enfants.

Ceux-ci ont été confiés à l'Assistance publique. On recherche le couple.

UN QUART D'HEURE D'OUBLI...

Les beaux contes littéraires que vous aimez parce qu'ils vous font rire, qu'ils vous émeuvent, qu'ils vous intriguent, parce qu'ils vous distraient un quart d'heure, c'est dans le

Grand Almanach du Journal de Roubaix

cet ami fidèle, que vous les trouvez, avec bien d'autres lectures.

Echos

Mots disparus

M. Edmond Huguet, qui fut professeur de philologie en Sorbonne, a étudié quelques-unes des lois qui régissent les modifications du vocabulaire et les pertes qu'il a subies depuis trois siècles. La langue du seizième était certainement plus riche que la nôtre, et plus diverse, mais par là elle était aussi plus confuse : c'est le besoin de clarté qui l'a réduite. Il y avait d'abord les homonymes, dont l'identité de son entraînait une confusion pour l'oreille. « Oat », qui veut dire armée, a disparu, qui s'entendait comme eau et os. « Tourtre » ou « tourte », pour la tourelle, avait l'inconvénient de faire penser à un gâteau. « Raine » et « reine » évoquaient à la fois, par un même son, la grenouille ou la femme du roi. L'usage a choisi, pour se tirer de l'embarras, en préférant le synonyme, et généralement c'est tant mieux. On observe parellement que lorsqu'une concurrence s'est produite entre un mot court et un mot long qui signifiaient la même chose, c'est le mot long qui l'a emporté, comme visage sur « vis », navire sur « nef », gentil sur « gent », colère sur « ire », parce qu'un mot court s'entend moins bien ou oblige à plus de réflexion que le mot long. De même, les verbes réguliers ont prévalu, pour la même cause, contre les irréguliers, dont les variations de forme jettent l'incertitude dans l'esprit : demander se conjugue plus logiquement que « quérir », fermer que « clore », ôter que « tollir ». Même chose encore pour les synonymes dont l'un a du céder la place à l'autre, comme « mire » à médecin, « conil » à lapin, « huis » à porte, sans qu'on en voie bien la raison. Et parfois il y a eu appauvrissement pour la langue, comme par la disparition de « huis », qui signifiait porte de maison, porte étant réservé à l'accès des villes.

Le souvenir des traités de Versailles de 1783

On se rappelle que les traités ayant consacré en 1783 l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique furent signés à Versailles dans l'Hôtel des affaires étrangères, actuellement devenu la Bibliothèque de Versailles.

Déjà, le Conseil municipal avait dénommé la rue Gambetta rue de l'Indépendance américaine, afin de perpétuer ce souvenir. Pour attirer plus particulièrement l'attention des touristes sur cet important événement, la municipalité versaillaise vient de prendre un arrêté prescrivant que le drapeau de la République des Etats-Unis sera désormais arboré en permanence à côté du pavillon tricolore sur l'ancien Hôtel des affaires étrangères. Une plaque commémorative sera également apposée sur le bâtiment.

Humour anglais

En classe:

L'institutrice. — Billy, tu es distrait et ta bouche est grande ouverte.

Billy. — J'sais bien, mam'zelle, c'est moi qui l'ai ouverte!

∴

Entre Ecossais:

Mac Gregor. — Que ferais-tu si on te faisait cadeau de cent billets d'une livre?

Mac Tavish. — Je les compterais d'abord, pour voir si le compte y est bien...

Deux nouvelles arrestations dans l'affaire de fraudes du Havre

Le Havre, 24 novembre. — L'affaire de fraude des automobiles du Havre, a amené les deux arrestations « in extremis », du contrôleur des douanes, Henri Sévère et de Delamare.

C'est au début de 1932 que M. Delamare, agent de plusieurs firmes américaines, interrogé sur les procédés dont il usait depuis 1930, pour ne pas payer de droits de douanes sur des voitures américaines importées au Havre, dénonça le contrôleur Sévère, comme son complice. Le fonctionnaire fut suspendu, sans traitement, le 25 mai 1932. Cependant, au mois de juillet suivant, il était promu dans le cadre hors-classe.

L'instruction avança lentement. On arriva au mois de novembre. L'instruction allait être close.

L'agent d'importation estima sa situation critique et usa du passeport qu'on lui avait laissé pour passer en Suisse. C'est là que le joignit le mandat d'arrêt lancé par le magistrat instructeur.

Delamare attend en ce moment en prison helvétique l'accomplissement des formalités diplomatiques qui permettront de lui octroyer à la Santé une cellule voisine de celle qu'occupe depuis deux jours le contrôleur Sévère.

L'affaire est grave puisqu'elle est justiciable de la Cour d'assises, les griefs relevés étant ceux de corruption de fonctionnaires, de faux et d'usage de faux en écritures publiques et de fraude vis-à-vis de l'Etat.

Delamare a mis en cause le contrôleur Sévère, dont il payait, a-t-il dit l'aveuglement.

Sévère a reconnu que son ami Delamare lui avait, en 1927, avancé 22.000 fr. qui permirent à sa femme d'acheter un magasin de modes, mais s'est défendu d'avoir été récompensé autrement de ses complaisances.

Il laisse à Delamare les responsabilités des faux qu'il avait commis, prétend-il, grâce aux libres entrées qu'il avait dans tous les bureaux.

Des contrebandiers sont accueillis à coups de feu par des carabiniers espagnols à Fontarabie

Hendaye, 24 novembre. — Un drame de la contrebande s'est déroulé sur la Bidassoa, à Fontarabie.

Trois pêcheurs espagnols, venant d'Hendaye, transportaient en barque, sur la rive espagnole, quinze kilogrammes d'alevins d'anguilles, dont l'importation est interdite en Espagne, et qu'ils voulaient introduire en fraude à Saint-Sébastien.

Ils allaient aborder lorsque les carabiniers espagnols les aperçurent et leur donnèrent l'ordre d'approcher. Les trois pêcheurs allèrent se cacher derrière une barque et jetèrent à l'eau le chargement délictueux. Puis ils se dirigèrent vers les carabiniers.

C'est alors que l'un de ceux-ci déchargea son arme sur les contrebandiers. Sur les huit balles tirées, l'une traversa de part en part le crâne du pêcheur Camino, de Fontarabie, âgé de 22 ans, qui fut tué net.

Un autre projectile atteignit un second occupant de la barque, âgé de 28 ans, qui fut blessé à la jambe et transporté à l'hôpital de Saint-Sébastien ; le troisième contrebandier est sorti indemne de la fusillade.

Une enfant martyre errait depuis dix jours dans un bois près de Lisieux

Lisieux, 24 novembre. — Depuis plusieurs jours, les habitants du hameau de Lecaude, près de Lisieux, s'inquiétaient de ne plus voir la petite Lucienne Prempain, âgée de 7 ans.

Comme à toutes les questions sur la disparition de leur enfant les parents répondaient évasivement, les habitants de Lecaude décidèrent d'alerter les gendarmes de Lisieux. Une enquête fut alors ouverte.

Les plus sombres hypothèses étaient déjà envisagées, car l'on savait que la petite Lucienne était malheureuse chez ses parents, lorsque l'enfant fut retrouvée dans un bois voisin du hameau, où elle était restée dix jours sans nourriture.

— C'est maman qui m'a dit de partir et de coucher dans les bois, explique-t-elle naïvement à ces sauveurs.

Et cela était exact...

La marâtre l'avoua elle-même avec cynisme.

— Je ne pouvais plus la supporter cette gosse, dit-elle, alors je lui avais dit de coucher dans la forêt.

Le Parquet de Lisieux ayant été immédiatement informé, une enquête plus approfondie fut aussitôt entreprise. Elle n'a pas tardé de révéler les mauvais traitements infligés à la fillette.

La marâtre obligeait notamment l'enfant à porter des charges de bois excessives pour son âge et, quand la fillette succombait sous le fais, la mère indigne, non contente de l'injurier, lui mordait cruellement les mains et les doigts. L'enfant porte encore actuellement les traces de ces odieuses férocités.

Un "mage hindou" subjugue un comptable parisien et lui fait voler 200.000 francs

Paris, 24 novembre. — Les inspecteurs du service de M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la direction de la police judiciaire, ont arrêté ces jours derniers, à la suite d'une plainte déposée il y a quelque temps par la direction d'une grande administration de l'Etat, le comptable de cette administration, Armand Chaise-Martin, 27 ans, demeurant 42, rue Daubenton. La disparition de 200.000 francs avait été constatée dans la caisse de cet employé.

Interrogé par M. Guillaume, Armand Chaise-Martin fit de surprenantes déclarations.

Il avait, dit-il, fait la connaissance, il y a quelques mois, d'un certain Silvain Henriquez, né le 18 juin 1889, à Port-au-Prince qui, se disait « docteur en sciences occultes ».

Henriquez prit sur le caissier un ascendant extraordinaire.

— Je suis délégué à Paris d'une secte hindoue mystérieuse dont l'influence s'étend sur le monde entier... Je vous ai choisi.

Le naïf caissier fut subjugué par un tel langage. Il dérobe dans sa caisse, pour le compte de Sylvain Henriquez, plusieurs sommes dont le total atteint 200.000 francs.

Le mage hindou a été arrêté et confronté avec le caissier à qui il avait fait suivre — pour le mieux dominer — un régime débilitant. Henriquez ne voulut reconnaître qu'un emprunt de 25.000 fr. à son néophyte.

Les deux hommes sont au dépôt.

M. Guillaume a perquisitionné au domicile du pseudo-mage et il y a saisi des tracts et des brochures qui établissent que Sylvain Henriquez ne vivait que du produit d'escroqueries.

Par suite de l'application stricte de la loi sur la vente au déballage, des magasins de Dijon doivent fermer leurs portes

Dijon, 24 novembre. — La loi du 30 décembre 1906, sur la vente au déballage — loi qui, d'ailleurs, est tombée en désuétude — vient de provoquer dans la capitale de la Bourgogne, un conflit qui pourrait avoir des conséquence importantes pour la pratique du commerce.

Cette loi oblige tous les commerçants qui mettent en vente des marchandises en liquidation ou en solde, à demander au préalable, une autorisation au maire. Tout contrevenant s'expose à la confiscation des marchandises mises en vente, sans préjudice des amendes pouvant être prononcées par les tribunaux.

Mais de très bonne foi, nul ne se souciait plus de ce texte demeuré lettre morte. Or, samedi dernier, prenant ombrage des procédés d'un marchand de tissus, deux de ses concurrents de Dijon déposèrent contre lui une plainte pour inobservation de ladite loi. Conformément aux dispositions de cette dernière, le juge d'instruction ordonna la saisie des marchandises incriminées. Le magasin fut fermé et, huit jours durant, un expert commis par le Parquet s'appliqua à inventorier en les mesurant 3.000 pièces d'étoffe.

Mais il y eut aussi une « réponse du berger à la bergère ».

Le marchand de tissus a déposé à son tour une plainte au Parquet, avec constitution de partie civile, contre une quinzaine de notables négociants de Dijon se trouvant dans la même situation que lui.

Le juge d'instruction n'a pu faire moins que d'envoyer à chacun d'eux un expert flanqué d'un commissaire de police. A telle enseigne que samedi soir, l'un des plus grands magasins de la ville a fermé ses portes.

L'avion de Kingsford Smith est-il tombé en flammes à la frontière du Siam et du Malacca ?

Penang, 24 novembre. — Un indigène de Betoul, à la frontière du Siam et du Malacca, aurait aperçu, il y a quelque temps un appareil tomber en flammes sur les montagnes. Etant donné que sir Charles Kingsford Smith devait survoler cette région, des recherches vont être effectuées pour établir si l'appareil en question n'est pas celui de l'aviateur australien. Un câble officiel relatant cet incident a été envoyé à Sydney.

LES ANIMAUX CRIMINELS

Il ne faudrait pas croire, comme l'affirment des esprits chagrins, que les vices sont le monopole des hommes et que les bêtes — nos bons chiens fidèles, nos chats caressants, nos oiseaux enchantement des yeux — ne possèdent que des instincts de douceur. Consolons-nous à cet égard.

Un naturaliste anglais de l'école de Darwin a donné une énumération des « crimes » dont les animaux se rendent à l'occasion coupables ; il en compte dix-huit : le meurtre, d'abord, qui est, si j'ose dire, le pain quotidien de tous les carnassiers ; le parricide et le fratricide ; le premier au compte des jeunes taureaux qui se défont des vieux ; le second à la charge des coucous ; le vol, la cruauté, l'ivrognerie, le mensonge et la dissimulation ; la paresse, la gloutonnerie, l'égoïsme, l'humeur belliqueuse et enfin le goût d'opprimer et de maltraiter les faibles. On remarquera que, dans cette liste, sont énumérés de simples vices ; la paresse, la gloutonnerie, par exemple ; on remarquera aussi que tous ces vices et crimes, l'homme les pratique et les commet et qu'il en a même ajouté quelques-uns que la bête ne pourrait se permettre, son développement intellectuel n'étant pas suffisant.

Les devoirs entre animaux de même espèce, ne commencent que là où il y a une vie sociale, une vie en commun. Entre animaux d'espèces différentes, les rapports de société ne sont régis par une discipline que là où ils vivent sous la suprématie d'un commun maître : l'homme. Ils semblent avoir compris que la sujétion commune les met tous vis-à-vis de celui-ci, sur un même pied et qu'ils ont, en conséquence, le devoir de se respecter mutuellement. C'est ainsi que s'observent à l'étable, à la basse-cour, dans les jardins zoologiques des amitiés entre espèces animales différentes.

Il est amusant de voir combien les animaux en sujétion savent jusqu'où peut aller pour eux la protection de leur maître. Pas un chien ne se trompe sur les différences de droits qu'il a, selon qu'il est chez lui, sur la route ou chez autrui. Domestiqués, les animaux ont quelque conscience, mais en prenant ce terme au sens intellectuel, plutôt que moral ; ils savent qu'il y a des choses permises ou défendues par le maître si bien que pour se livrer aux actes défendus, ils se cachent. A coup sûr, il ne s'agit pas d'une moralité bien haute, mais n'est-ce pas, en somme, celle de l'homme qui, en fait de conscience, ne connaît trop souvent que la crainte du gendarme ?

Le plus souvent, il ne s'agit que de méfaits contre la discipline intérieure, mais il est des cas où l'on se trouve en face de véritables actes criminels provoqués par des passions naturelles, par la faim par exemple.

En particulier, la malice du chien criminel peut être grande. On cite le cas d'un collie en Angleterre que d'aventure l'on vit, au petit jour, sortir d'une bergerie, puis aller se baigner et enfin gagner une ferme voisine à laquelle il appartenait. Or, dans la bergerie, le même matin, on trouva plusieurs brebis égorgées. Ainsi le collie opérait la nuit, quand on ne pouvait le prendre sur le fait, et après son forfait, allait se baigner pour en faire disparaître les traces.

L'animalité a ses Troppmann ; le célèbre chien d'Ennerdale (comté de Cumberland) fut de ceux-là : pendant cinq mois, il jeta la terreur dans la région. On eût cru la bête de Gévaudan ressuscitée. C'était un chien de grande taille, un mastiff. A l'égard des moutons, qu'il appréciait particulièrement, il se comportait comme un tigre insatiable ; il en tuait sept ou huit en une fois, pour le plaisir. Comme la plupart des criminels, il opérait la nuit et avait soin de ne pas attaquer deux fois de suite le même troupeau. On organisa des rondes de nuit, fusils chargés. On lui donna la chasse à cheval. Mais, bien muselé il semait en route son monde et même les meutes que l'on lançait à ses trousses. Enfin, au bout de cinq mois de déprédations, une battue réussit à lui loger plusieurs balles dans la peau. Il fut empaillé et est exposé dans le musée local.

C'est souvent un accident qui réveille l'instinct carnassier : une brebis se tue de façon ou d'autre, le chien a faim, il y goûte, dès lors il est perdu ; il tuera pour manger et il tuera par folie du sang.

Son « moi » de bon chien s'est éteint comme une faible lueur de conscience.

Pourtant, il y aurait peut-être quelque chose à tenter. Un chien, qui avait jusque-là une vie sans tache, se jeta un beau jour sur un troupeau d'oies et les étrangla toutes. Pour le guérir, on lui attacha une de ses victimes au cou pendant plusieurs heures. Il ne peut plus voir une oie, même en peinture, tant, depuis ce tête-à-tête, il a pris ce volatile en horreur.

Georges ROCHER.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LE TOURNOI INTERNATIONAL DE ZURICH

Zurich, 24 novembre. — Dimanche, sur les courts couverts du Tennis-Club de Zurich, a pris fin le tournoi international organisé par ce club. Voici les résultats :

Simple messieurs (finale). — Blumer (Suisse) bat J. Brugnon (France) par 6-4, 4-6, 2-6, 6-4 et 6-1.

Simple dames (finale). — Mme Mathieu (France) bat Mlle Tonnelli (Italie) par 6-2 et 6-4.

Double messieurs (finale). — J. Brugnon-Gentien battent Blumer-Spitzer par 6-3, 7-5 et 6-3.

Double mixte. — Mme Mathieu - Gentien battent Mme Stuck - Brugnon par 6-7, 6-3 et 6-1.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes.	3 mois,	22 fr.
	6 mois,	40 fr.
	1 an,	75 fr.
France et colonies..	3 mois,	30 fr.
	6 mois,	55 fr.
	1 an,	100 fr.
Belgique	3 mois,	35 fr.
	6 mois,	65 fr.
	1 an,	120 fr.

Compte chèques postaux : Lille 197